

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3083

5 décembre 2013

SOMMAIRE

Adara Acquisition S.A.	147957	Delo S.A.	147947
Alcester Business S.A.	147940	Delo S.A.	147947
Arca Fashion SA	147940	Denis S.à r.l.	147947
Arcano (SCA) SICAR	147939	Determination	147948
Armide S.A.	147940	Diplomatic Finance Association Internatio- nal S.A.	147948
Arten	147941	Domac S.A.	147948
Askella Holdings S.à r.l.	147951	Dyra S.à r.l.	147947
Athena Asset 3 S.à r.l.	147938	Easymar S.A.	147950
Athena Asset 4 S.à r.l.	147938	eBay Europe S. à r.l.	147943
Athena Asset 5 S.à r.l.	147938	EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l.	147949
Athena Asset 6 S.à r.l.	147939	Egerie S.A.	147950
Athena Asset 7 S.à r.l.	147939	Elektron S.A.	147948
Beaumanoir Luxembourg S.à r.l.	147946	Empire Investment & Finance S.à r.l. ...	147949
Bedlam II S.à r.l.	147946	Endeavour Zilver	147950
BJ Services Company Canada S.à.r.l.	147946	Enfes S.à r.l.	147949
Blaise Desgoffe Holding S.à r.l.	147955	Eternal Investments S.A.	147950
BLP Enterprises S.à r.l.	147945	ET SI, s.à r.l.	147948
Bornan Investments S.à r.l.	147945	Europa Quartz S.à r.l.	147946
Bottega Veneta International S.à r.l.	147944	Fabbriche Ceramiche Investments S.à r.l.	147950
BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.	147944	Fimaco International S.A.	147949
Burago S.à r.l.	147944	iCapital Investments Luxembourg S.à r.l.	147943
Capital International Management Com- pany	147943	iKe Consulting S.à r.l.	147943
Carrier Refrigeration ECR Holding Luxem- bourg	147941	NRRG Invest S.à r.l.	147982
Centrum Z Luxembourg S.à r.l.	147944	Orchidee Blanche S.A.	147978
Cimabue Sicav	147945	RMK Global Timberland Fund Manage- ment S.à r.l.	147941
Comptoir Foncier du Luxembourg	147945	Semreh Europe S.à r.l.	147966
Copenhagen Harbourfront Development Holding	147951	SFER Finance	147984
creatrade Luxembourg S.à.r.l.	147942	Symbols S.A.	147942
creatrade Luxembourg S.à.r.l.	147942	WIScan Invest	147943
Dananeer - Islamic Consulting and Train- ing	147947		
deal S.A.	147942		

Athena Asset 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.110.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 10 octobre 2013, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à Athena Topco S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 3 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013155133/18.

(130190237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Athena Asset 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.128.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 10 octobre 2013, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à Athena Topco S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 4 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013155134/18.

(130190236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Athena Asset 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.129.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 10 octobre 2013, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à Athena Topco S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 5 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013155135/18.

(130190235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Arcano (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.325.

Par résolution circulaire datée du 15 octobre 2013 du conseil de gérance de ARCANO GLOBAL OPPORTUNITY II MANAGEMENT S.à.r.l agissant en qualité de General Partner de la Société il a été décidé:

- de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le Carré Bonn, 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCANO (SCA) SICAR

ARCANO GLOBAL OPPORTUNITY II Management S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

General Partner

Référence de publication: 2013155129/18.

(130190010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Athena Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.131.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 10 octobre 2013, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à Athena Topco S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 6 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013155136/18.

(130190234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Athena Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.134.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 10 octobre 2013, que 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

1.100.000 parts sociales ordinaires à Athena Topco S. à r.l. ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181.165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Athena Asset 7 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013155137/18.

(130190233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Alcester Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 145.579.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est Cederlux

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155148/18.

(130190441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.279.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Sébastien Coyette
- Olivier Dewalque
- Jean-Yves Nicolas
- Marie-Anne Back

Le commissaire aux comptes est Laurent Pêcheur

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155159/18.

(130190499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Armide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 59.131.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est S.P.F. Societa Professionale Fiduciaria S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155161/18.

(130190443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} juillet 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Monsieur Onelio Piccinelli résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2013;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2013, Monsieur Pier Paolo Squillante, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arten, Sicav
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2013155165/18.

(130190268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Carrier Refrigeration ECR Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.332.400,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.573.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 26 septembre 2013 août 2013:

1. La démission de Monsieur Carlo Schneider, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2013.
2. Madame Roberta Masson, née le 11 septembre 1967 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155209/18.

(130190473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.178.

EXTRAIT

En date du 10 octobre 2013, l'associé unique de la Société, Regions Financial Corporation a transféré l'intégralité des mille (1.000) parts sociales qu'il détenait dans la Société à ManagementPlus Special Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B181.025.

Suite à ce transfert, ManagementPlus Special Holdings devient l'associé unique de la Société et détient désormais l'intégralité des mille (1.000) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013155105/18.

(130189671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Symbols S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.312.

—
suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2013 il a été convenu ce qui suit:

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués:

INTER-HAUS-Luxembourg S.A.

Mme Andrea THIELENHAUS

M. Leopoldo Francisco FERNANDEZ-PUJALS

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Le mandat du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

SYMBOLS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013155109/18.

(130189540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

creatrade Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.506.992,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

—
Par résolution signée en date du 1^{er} novembre 2013, les associés ont décidé de renouveler le mandat de zuglassener Wirtschaftsprüfer de Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155112/14.

(130190131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

deal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 5, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.424.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013155114/12.

(130190008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

creatrade Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.506.992,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155113/10.

(130190403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155116/11.

(130190372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

iCapital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 167.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013155117/12.

(130190511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

iKe Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 63.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155118/10.

(130190451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

WIScan Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 140.226.

Par la présente, nous avons le regret de vous remettre notre démission en tant que commissaire de votre société avec effet immédiat..

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

TOP Audit S.a. (précédemment PKF ABAX Audit S.a.)

Tom Pfeiffer

Référence de publication: 2013155079/12.

(130189880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Capital International Management Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.479.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155224/9.

(130190497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Burago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 176.883.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert du siège social de la sarl BURAGO à compter du 1/11/2013 du:

58, Rue des Celtes
L-1318 Luxembourg
à
55, Val fleuri
L-1526 Luxembourg

Xavier GARROY
Gérant unique

Référence de publication: 2013155207/16.

(130190548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.526.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société a changé de dénomination: Ainsi, Gucci Luxembourg S.A. se nomme à présent Kering Luxembourg S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013155199/12.

(130190318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 75.815.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé unique de la Société a changé de dénomination: Ainsi, Gucci Luxembourg S.A. se nomme à présent Kering Luxembourg S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013155198/12.

(130190321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 91.741.

—
EXTRAIT

En date du 31 octobre 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant B de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013155213/14.

(130190688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORNAN INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013155197/11.

(130190501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.952.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} juillet 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Monsieur Onelio Piccinelli résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2013;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 2013, Monsieur Pier Paolo Squillante, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cimabue Sicav
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2013155232/18.

(130190266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Comptoir Foncier du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.
R.C.S. Luxembourg B 3.580.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31.10.2013.

C. Clausse
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013155219/12.

(130190560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

BLP Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.990.

Les comptes annuels du 16 mai 2012 au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

Daniela Klasén-Martin
Gérante A

Référence de publication: 2013155196/13.

(130190620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

BJ Services Company Canada S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

En date du 22 octobre 2013, l'associé unique de la Société, BJ Services International Sarl, a transféré la totalité des parts sociales de la Société à Baker Hughes International Holding Company ayant son siège social à The Corporate Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 0800573.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ Services Company Canada S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013155194/16.

(130189997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Bedlam II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 11, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 144.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. LEVY

Gérant Unique

Référence de publication: 2013155190/11.

(130190374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Beaumanoir Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.438.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013155189/10.

(130190328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Europa Quartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.639.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société à Luxembourg le 29 octobre 2013

Il résulte de la résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 29 octobre 2013 qu'il a été décidé d'élire, la société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013155269/17.

(130190638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155253/9.

(130190359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Delo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.225.

Le bilan au 31 décembre 2011 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013155252/12.

(130190721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Delo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.225.

Le bilan au 31 décembre 2012 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013155251/12.

(130190720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Dananeer - Islamic Consulting and Training, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DANANEER - ISLAMIC CONSULTING AND TRAINING S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013155250/11.

(130190132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Dyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155262/10.

(130190408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Domac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-114 Luxembourg, 10, rue Adames.
R.C.S. Luxembourg B 95.994.

Le bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155259/9.

(130190315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Determination, Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 73.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013155255/12.

(130190346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Diplomatic Finance Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 114.125.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013155246/13.

(130190415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Elektron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.147.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155275/9.

(130190241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

ET SI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 78.041.

Remplace la 1^{ère} version dépôt initial au RCSL L130062628

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155287/11.

(130190225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Enfes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 677, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.202.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155279/9.

(130190347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Empire Investment & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 126.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 105.506.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 28 octobre 2013:

Que l'Assemblée révoque le gérant actuel:

- Monsieur Peter VANSANT

Et nomme en remplacement pour une durée indéterminée:

- Monsieur Petrus Antonius Van LAARHOVEN né le 19 août 1956 à Dongen (NL 5105) demeurant à Ina Dammanstraat 19 4906 JD Oosterhout Pays-Bas

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Le mandataire

Référence de publication: 2013155277/17.

(130190285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

EdgeWorth Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013155266/10.

(130190661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Fimaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.767.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Fimaco International S.A., tenue en date du 7 février 2012, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:

- Jean Beissel, demeurant L-2210 Luxembourg, 38, bld. Napoléon 1^{er},

- Jürgen Fischer, demeurant L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

- Klaus Krumnau, demeurant à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bld. Napoléon 1^{er}, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fimaco International S.A.

Référence de publication: 2013155305/18.

(130190255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Easymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.407.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155271/10.

(130190516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Egerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.001.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 octobre 2013

L'Assemblée acte la démission en date du 25 octobre 2013 du commissaire PKF Weber & Bontemps R.C.S. Luxembourg B 135.187. L'Assemblée nomme Compliance & Control, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. B 172.482 comme commissaire de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2019

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155273/13.

(130190362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Endeavour Zilver, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013155268/11.

(130190213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Fabbriche Ceramiche Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.074.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013155294/9.

(130190240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Eternal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 94.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013155289/11.

(130190064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Copenhagen Harbourfront Development Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. Askella Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 178.492.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- Harbour International Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office address at Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103 and registered under number 272028

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 3 October 2013,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the attorney to state that:

- the appearing party under sub 1) is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Askella Holdings S.à r.l., a limited liability company with registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies register section B under number 178492, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1990 of August 16, 2013.

- the Company's capital is currently fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed, entirely paid up and held by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Askella Holdings S.à r.l. to Copenhagen Harbourfront Development Holdings.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association so as to read as follows:

" **1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Copenhagen Harbourfront Development Holdings" (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency in which the Company's share capital is expressed from Euro into Danish Kroner, so as to convert its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) into DKK 93,220.- (ninety-three thousand two hundred and twenty Danish Kroner), using the exchange rate of 7,4576 Danish Kroner for 1 Euro.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the par value of the Company's issued shares from their current par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each into shares having a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each, so that the share capital of the Company, amounting to DKK 93,220.- (ninety-three thousand two hundred and twenty Danish Kroner), be divided into 93,220 (ninety-three thousand, two hundred and twenty) shares and in consequence of this amendments to increase the number of shares representing the capital of the Company from 500 to 93,220 (ninety-three thousand, two hundred and twenty).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of DKK 55,338.- (fifty-five thousand three hundred and thirty-eight Danish Kroner) in order to bring the capital of the Company from the amount of DKK 93,220 (ninety-three thousand two hundred and twenty Danish Krone) to DKK 148,558.- (one hundred and forty-eight thousand five hundred and fifty-eight Danish Kroner) by means of the issuance of 55,338 (fifty-five thousand three hundred and thirty-eight) new shares with a par value of DKK 1.- (one Danish Krone) each, at an aggregate share premium of DKK 36,944,662.-, each share having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Liberation

The Sole Shareholder resolves to agree that the 55,338 (fifty-five thousand three hundred and thirty-eight) new shares, have been subscribed as follows:

- The Sole Shareholder declares to subscribe to 46,425 new shares of the Company in registered form, at a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each and to pay them up fully by way of a contribution in cash amounting to DKK 30,000,000.-, such contribution in cash is to be allocated in an amount of DKK 46,425.- to the nominal share capital account of the Company and DKK 29,953,575.- to the share premium account of the Company.

The amount of DKK 30,000,000.- is at the free disposal of the Company proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Brook Pacific Limited, a company with registration number 1781293, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 3 October 2013, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed, declares to subscribe to 8,913 new shares of the Company in registered form, at a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each and to pay them up fully by way of a contribution in cash amounting to DKK 7,000,000.-, such contribution in cash is to be allocated DKK 8,913.- to the nominal share capital account of the Company and DKK 6,991,087.- to the share premium account of the Company.

The amount of DKK 7,000,000 is at the free disposal of the Company proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding third and fourth resolutions, sub clause 5.1 of article 5 of the articles of association is amended so as to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and forty-eight thousand, five hundred and fifty-eight Danish Kroner (DKK 748,558.-) represented by 748,558 shares (one hundred and forty-eight thousand, five hundred and fifty-eight shares) in registered form with a par value of one Danish Krone each, all subscribed and fully paid-up"

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the articles of association by deleting the entire sub-clause 7.3 of article 7.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8 of the articles of association by deleting the words "Subject to article 8.3" as it appears in sub-clause 8.2 and to delete the entire sub-clause 8.3 of article 8, so that after amendment article 8 of the articles will read as follows:

" 8. Powers of the board of managers.

8.7. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company"

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend sub-clause 9.5 of article 9 of the articles of association by deleting the words: "provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolutions" as it appears in sub-clause 9.5 so that so that after amendment sub-clause 9.5 of article 9 reads as follows:

" **9.5.** The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote"

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the articles of association by deleting the words "Subject to article 10.2", "and 8.3" of sub-clause 10.1 and to delete the entire sub-clause 10.2 of clause 10, so that after amendment clause 10 reads as follows:

" 10. Représentation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles"

Costs

The expenses, costs fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at approximately three thousand four hundred Euros (EUR 3.400.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Harbour International Ltd, une société constituée et existant en vertu des lois des îles Caïmans, son siège social étant au Fourth Floor, One Capital Place, P.O. Box 847, Grand Cayman, KY1-1103 et inscrite sous le numéro 272028, ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec cet acte.

Laquelle partie comparante, à travers sa mandataire, a demandé à sa mandataire d'acter que:

La partie comparante sous 1) est l'associé unique de la société («l'Associé Unique») de Askella Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (la «Société») constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178492, constituée selon acte du notaire instrumentant, le 21 juin 201, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990 du 16 août 2013.

- le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (€12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, toutes entièrement souscrites, libérées et détenues par l'Associé Unique.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la société de Askella Holdings S.à r.l. en Copenhagen Harbourfront Development Holdings.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts, afin qu'il se lise comme suit:

« **1. Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «Copenhagen Harbourfront Development Holdings» (ci-après la Société), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), et par les présents statuts (ci-après les Statuts)».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la monnaie/devise dans laquelle le capital social de la société est exprimé de l'euro en couronne danoise, afin d'amener son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à DKK 93.220,- (quatre-vingt-treize mille deux-cent vingt Couronnes Danoises), en utilisant le taux de change interbancaire de 7,4576 couronnes danoises pour 1 Euro.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la valeur nominale des parts sociales émises de la Société de leur valeur nominale actuelle de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, en parts sociales ayant une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune, de sorte à ce que le capital social de la Société d'un montant de DKK 93.220,-(quatre-vingt-treize mille

deux-cent vingt Couronnes Danoises) soit divisé en 93.220 (quatre-vingt-treize mille deux-cent vingt) actions et en conséquence de ces changements d'augmenter le nombre d'actions représentant le capital de la société de 500 (cinq cents) à 93.220 (quatre-vingt-treize mille deux-cent vingt).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de DKK 55.338,- (cinquante-cinq mille trois cent trente-huit Couronnes Danoises) afin de porter le capital social de la Société d'un montant de DKK 93.220,- (quatre-vingt-treize mille deux-cent vingt Couronnes Danoises) à DKK 148.558,- (cent-quarante-huit mille cinq cent cinquante-huit Couronnes Danoises) par l'émission de 55.338 (cinquante-cinq mille trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de DKK 1,- (une Couronne Danoise) chacune, toutes pour une prime d'émission totale de DKK 36.944.662,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

L'Associé Unique décide d'accepter que les 55.338 (cinquante-cinq mille trois cent trente-huit) nouvelles parts sociales, aient été souscrites comme suit:

- L'Associé Unique déclare souscrire à 46.425 nouvelles parts sociales de la société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise chacune (DKK 1,-) et de les payer entièrement par contribution d'apport en nature d'un montant de DKK 30.000.000,- un tel apport en nature sera alloué un montant de DKK 46.425.285,- au compte capital nominal de parts sociales de la Société et DKK 29.953.575,- au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de DKK 30.000.000,- est à libre disposition de la Société, laquelle preuve a été donné au notaire soussigné, qui l'a expressément approuvé.

- Brook Pacific Limited, une société immatriculée sous le numéro 1781293, constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec cet acte, déclare souscrire à 8.913 nouvelles parts sociales de la société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise chacune (DKK 1,-) et de les payer entièrement par contribution d'apport en nature d'un montant de DKK 7.000.000,- un tel apport en nature sera alloué un montant de DKK 8.913,- au compte capital nominal de parts sociales de la Société et DKK 6.991.087,- au compte premium de parts sociales de la Société.

Le montant de DKK 7.000.000,- est à libre disposition de la Société, laquelle preuve a été donné au notaire soussigné, qui l'a expressément approuvé.

Sixième résolution

En conséquence des précédentes troisième et quatrième résolutions, la sous clause 5.1 de l'article 5 des statuts est modifié afin de se lire comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-huit mille cinq cent-cinquante-huit Couronnes Danoise (DKK 148.558,-) représenté par 148.558 (cent quarante-huit mille cinq cent-cinquante-huit) parts sociales sous forme nominale, ayant une valeur nominale de une Couronne danoise chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts en supprimant entièrement la sous clause 7.3 de l'article 7.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts en supprimant le mot «sous réserve de l'article 8.3» tel qu'il apparaît dans la sous clause 8.2 et de supprimé entièrement la clause 8.3 de l'article 8, de sorte à ce qu'après modification l'article 8 des statuts se lira comme suit:

« **8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

8.1 Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés tombent sous la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par un ou plusieurs gérants, le conseil d'administration, qui devrait avoir tous les pouvoirs de réaliser et approuver tous les actes et opérations conforme à l'objet de la Société.

8.2 Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des cas spécifiques à une ou plusieurs personnes, qu'ils soient associés ou non, par n'importe quel gérant de la société.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la sous clause 9.5 de l'article 9 des statuts en supprimant les mots: «à condition que le(s) associé(s) ont nommé un ou plusieurs gérant de Classe A ou un ou plusieurs gérant de Classe B, au moins une gérant de Classe A et un gérant de classe B (dans tous les cas soit en personne, soit par un mandataire) votent en faveur de ces résolutions» telle qu'elle apparaît dans la sous clause 9.5 de sorte à ce qu'après modification de la sous clause 9.5 de l'article 9 se lise comme suit:

« 9.5. Le conseil d'administration peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les Résolutions du Conseil sont valablement prises par une majorité des votes des gérants présents ou représentés. Le président ne sera pas autorisé à un second vote ou un vote prépondérant.»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts en supprimant les mots «Selon l'article 10.2», «et 8.3» de la sous clause 10.1 et de supprimer entièrement la sous clause 10.2 de la clause 10, de sorte à ce qu'après modification, la clause 10 se lise comme suit:

« 10. Représentation.

10.1 La Société sera obligée vis-à-vis des tierce parties à la signature de n'importe quel gérant de la Société ou par la signature d'une personne dont un tel pouvoir de signature a été valablement délégué en accords avec l'article 8.2 de ces Statuts.»

Coûts

Les frais, honoraires et frais de taxes de toute nature que ce soit devront être supportés par la Société à la suite de ce qui précède et sont estimés à environ trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. LAC/2013/46166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147790/238.

(130181447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Blaise Desgoffe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.425,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.210.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

RBS Pension Trustee Limited, a private limited company, having its registered office at 1, Princes Street, EC2R 8PB, London, United-Kingdom, registered with the Companies House under number 02726164,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8th October 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Blaise Desgoffe Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 121.210, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 September 2006, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2366, page 113524, on 19 December 2006 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a Sole Shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers

of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the Sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-), so as to bring it from its current amount of thirty thousand four hundred Euro (EUR 30,400.) to thirty thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 30,425.-), by creating and issuing one (1) new share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (the "New Share"), such New Share having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of four million one hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-seven Euro (EUR 4,152,867.-).

The New Share is subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder of the Company.

Such New Share is paid up by a contribution in kind consisting in an undisputed claim, that the Sole Shareholder holds against the Company, of an amount of four million one hundred fifty-two thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 4,152,892). The global contribution of four million one hundred fifty-two thousand eight hundred ninety-two Euro (EUR 4,152,892) for the New Share is allocated as follows: twenty-five Euro (EUR 25.-) are allocated to the share capital of the Company and four million one hundred fifty-two thousand eight hundred sixty-seven Euro (EUR 4,152,867.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth be read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at thirty thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 30,425.-), represented by one thousand two hundred seventeen (1,217) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders")"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,800.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf octobre

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

RBS Pension Trustee Limited, une private limited company, ayant son siège social au 1, Princes Street, EC2R 8PB, London Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 02726164,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 8 octobre 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de "Blaise Desgoffe Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.210, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 septembre 2006, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2366, page 113524, en date du 19 décembre 2006 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs

de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'Associé Unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-), afin de le porter de son montant actuel de trente mille quatre cents euros (EUR 30.400,-) à trente mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 30.425,-), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (la "Nouvelle Part Sociale"), cette Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de quatre millions cent cinquante-deux mille huit cent soixante-sept euros (EUR 4.152.867,-).

La Nouvelle Part Sociale est souscrite et entièrement libérée par l'Associé Unique de la Société.

Cette Nouvelle Part Sociale a été payée par voie d'apport en nature consistant en une créance incontestée de l'Associé Unique contre la Société d'un montant de quatre millions cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 4.152.892,-). La contribution globale de quatre millions cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 4.152.892,-) pour la Nouvelle Part Sociale est allouée comme suit: vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont alloués au capital social de la Société et quatre millions cent cinquante-deux mille huit cent soixante-sept euros (EUR 4.152.867,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à trente mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 30.425,-) représenté par mille deux cent dix-sept (1.217) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 3.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147848/119.

(130180715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Adara Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.040.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen,

On the first day of October,

Before the undersigned, Maître Emile SCHLESSER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"ANGELMAR Corp S.A.", a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

represented here by Mr Fabrice MAIRE, company manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (the Proxyholder),

by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg, on 23 September 2013.

The said proxies, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "ADARA ACQUISITION S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Thursday of the month of February at nine a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder nor a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on 30 September 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 12,500.00) is as from now at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand five hundred Euro (2.500,00 €).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1);

2. the following persons are appointed as directors:

a) ANGELMAR Corp S.A., prenamed, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Mr. Dominique PRUNIER, with address in F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of these appointments will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

3. "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, registered with the Registrar of Companies Luxembourg, under section B and number 37.039, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. the terms of office of the members of the Board of Directors will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2018, and those of the statutory auditor will be expire after each annual meeting of shareholders and for the first time in the year 2015;

5. the address of the registered office of the Company is set at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the

same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le premier octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu

La société anonyme "ANGELMAR Corp S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

ici représentée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, résidant professionnellement à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein (le Mandataire),

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 23 septembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées " ne varietur " par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les Statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "ADARA ACQUISITION S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de février à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

Art. 14 Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et finit le 30 septembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de vingt-cinq pourcent (25%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 12.500,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des Administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

a) ANGELMAR Corp S.A., prédite, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Francis MAIRE, prédit, demeurant à L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conféré pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le conseil d'administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3. La société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l.", société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 37.039, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2015;

5. le siège social de la Société est fixé à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAIRE, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147797/485.

(130180669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Semreh Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.737.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.010.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, the second day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Jean-François Lescuyer, born on May 9, 1949 at Le Creusot (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Shareholder 1)

AND

Mrs. Dominique Gay épouse Lescuyer, born on April 1, 1956 at Le Barbezieux Saint Hilaire (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Shareholder 2 and together with Shareholder 1, the Shareholders),

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the owners of Semreh SAS, a company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 10 B, rue Crillon - 75004 Paris, registered with the Paris register of commerce and companies under number 514 092 204 RCS Paris (the Company);

II. that twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares of the Company, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting of the Shareholders (the Meeting) which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. that by a resolution of the Shareholders of the Company validly adopted in France, on September 23, 2013, the Company resolved to transfer its registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management from France to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and hence to adopt Luxembourg nationality and to submit the Company to Luxembourg law. All formalities required under the laws of France to give effect to that resolution have been or will be duly performed;

IV. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Paris, France to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the present notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name Semreh Europe S.à r.l and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the Company's accounts in France dated August 31, 2013 and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, having a share capital of twenty-five million seven hundred thirty-seven thousand euro (EUR 25,737,000.-) divided into twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

5. Acknowledgment of the resignation of the current director and discharge; and appointment of the new managers for an unlimited duration;

6. acknowledgement of the end of the mandate of the current statutory auditors (commissaire aux comptes) of the Company;

7. Establishment of registered office, principal establishment and place of effective management of the Company at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

V. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the nationality of the Company from a French company to a Luxembourg company and to transfer the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from Paris, France to Luxembourg city, the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Meeting further declares that all formalities required under the laws of France to give effect to such transfer have been or will be duly performed.

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Company has become a Luxembourg company and will as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg. The Company resolves to adopt the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Semreh Europe S.à r.l.

Third resolution

The Meeting approves the Company's accounts as at August 31, 2013.

The Meeting records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned accounts.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting states that the net asset value of the Company estimated to be thirty-seven million four hundred ninety-eight thousand two hundred and sixteen euro (EUR 37,498,216.-) is at least equal to the value of the share capital of the Company, being twenty-five million seven hundred thirty-seven thousand (EUR 25,737,000.-), represented by twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Semreh Europe S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations, the animation and management of such group companies and to that end, the assistance in the strategic, administrative, commercial, financial, legal fields, marketing and other, to all companies and subsidiaries that the Company will assist as counsel or provider. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five million seven hundred thirty-seven thousand euro (EUR 25,737,000.-), represented by twenty-five thousand seven hundred thirty-seven (25,737) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

8.4. Strategic Committee

The strategic committee (the Strategic Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers. The Strategic Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Strategic Committee are present, represented or excused.

The Strategic Committee shall study and assess (i) the strategy of the group and of the Company's subsidiaries, Luxembourgish or foreign, (ii) the strategic decisions in terms of management, industrial or commercial policy, international development and strategic and operational positioning of the group and (iii) control and analyze the effective decisions taken in those matters by the group companies.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year of the Company as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Allocation of Shares

Following the transfer of the registered office, principal establishment and place of effective management of the Company from France to Luxembourg and the subsequent change of nationality, the number of shares representing the share capital of the Company remains the same. This will not result in any change in the shareholding of the Company, which shall be as follows:

Shareholder 1 shall receive twenty thousand five hundred and ninety (20.590) shares of one thousand euro (EUR 1,000.-) each; and

Shareholder 2 shall receive five thousand one hundred forty-seven (5,147) of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of Mr. Jean-François Lescuyer, president of the Company with effect as of the date hereof and to appoint, with effect as of the date hereof, as A managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jean-François Lescuyer, born on May 9, 1949 at Le Creusot (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France); and

- Mrs. Dominique Gay, épouse Lescuyer, born on April 1, 1956 at Le Barbezieux Saint Hilaire (France) and residing at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) and as B directors of the Company for an unlimited duration:

- Mr Olivier Liégeois, born on October 27, 1976 in Bastogne (Belgium) and having his professional address at 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg

- Mrs. Sandrine Bisaro, born on June 28, 1969 in Metz (France) and having his professional address at 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges the end of the mandate of CGI Consulting SAS, statutory auditor (commissaire aux comptes titulaire) of the Company and of Mr. Jean-Pierre Feibel, deputy auditor (commissaire aux comptes suppléant), with effect as of the date hereof.

Seventh resolution

The Meeting resolves to establish the registered office, place of central administration, principal establishment and place of effective management of the Company at 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the French version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Jean-François Lescuyer, né le 9 mai 1949 à Le Creusot (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Associé 1)

ET

Madame Dominique Gay épouse Lescuyer, née le 1^{er} avril 1956 à Le Barbezieux Saint Hilaire (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France) (Associé 2 et avec l'Associé 1, les Associés)

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les parties comparantes sont les Associés de Semreh SAS, une société constituée et enregistrée selon les lois de France, ayant son siège social à 10 B, rue Crillon - 75004 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 514 092 204 RCS Paris (la Société);

II. que vingt-cinq mille sept cent trente-sept (25.737) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée des Associés (l'Assemblée), qui est par conséquent régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

III. que par une décision des Associés de la Société valablement adoptée en France le 23 septembre 2013, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale, son principal établissement et de son lieu de direction

effective de France au Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-ville, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec une pleine continuité de sa personnalité morale et juridique et par conséquent d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de soumettre la société au droit luxembourgeois. Toutes les formalités requises sous la législation française pour donner effet à cette résolution ont été ou vont être dûment accomplies.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de direction effective de la Société de Paris, France, à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte notarié, sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom Semreh Europe S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation des comptes de la Société en France au 31 août 2013, et confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société ainsi que du capital social émis et libéré de la Société;

4. Modification et reformulation complète des statuts de la Société afin de les adapter aux lois luxembourgeoises, comme conséquence de la Société qui devient une société régie par le droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés, disposant d'un capital social de vingt-cinq millions sept cent trente-sept mille euros (EUR 25.737.000,-) divisé en vingt-cinq mille sept cent trente-sept (25.737) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune;

5. Prise d'acte de la démission du gérant actuel et décharge; et nomination de nouveaux gérants pour une durée indéterminée;

6. Constatation de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes actuels de la Société;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à 16 avenue Pasteur L - 2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. Divers

V. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société d'une société française à une société luxembourgeoise et de transférer ensemble le siège social, le principal établissement et lieu de direction effective de la Société de Paris, France à la Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois françaises afin de donner effet à un tel transfert ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

L'Assemblée prend acte que la Société est devenue une société luxembourgeoise et sera à dater du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. La Société décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom Semreh Europe S.à r.l.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les comptes de la Société au 31 août 2013.

L'Assemblée enregistre que la description et la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et est toujours tenue par ses passifs et engagements.

L'Assemblée déclare que la valeur des capitaux propres de la Société étant estimé à trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent seize euros (EUR 37.498.216,-) est au moins égale au total du capital social émis de la Société, soit vingt-cinq millions sept cent trente-sept mille euros (EUR 25.737.000,-) divisé en vingt-cinq mille sept cent trente-sept (25.737) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement les statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit dans leur version française:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Semreh Europe S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, l'animation et la gestion desdites sociétés et de son groupe et, à cette fin, l'assistance dans les domaines stratégique, administratif, commercial, financier, juridique, du marketing et autres, à toutes sociétés et filiales auxquelles la société apportera son concours en particulier en qualité et de conseil de prestataire. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions sept cent trente-sept mille euros (EUR 25.737.000,-) représenté par vingt-cinq mille sept cent trente-sept (25.737) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes catégories, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

8.4. Comité Stratégique

Le comité stratégique (le Comité Stratégique) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommée par les gérants. Le Comité Stratégique se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité Stratégique sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité Stratégique étudie et évalue (i) la conduite de la stratégie du groupe en général et de chacune des filiales luxembourgeoises ou étrangères de la Société, (ii) les décisions stratégiques notamment en matière de gestion, de politique industrielle ou commerciale, de développement international et de positionnement stratégique et opérationnel du groupe et (ii) contrôle et analyse les décisions effectivement mises en oeuvre par ces sociétés du groupe dans ces matières.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices -Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Stipulation transitoire

Le premier exercice social de la Société en tant que société à responsabilité limitée débute à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2013.

Affectation des parts sociales

Suite au transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de la France au Luxembourg et au changement subséquent de nationalité, le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société reste le même. Il n'y aura aucun changement dans la participation de la Société, qui sera la suivante:

L'Associé 1 recevra vingt-mille cinq cent quatre-vingt-dix (20.590) actions de mille euros (EUR 1.000.-) chacune; et

L'Associé 2 recevra cinq mille cent quarante-sept (5.147) actions de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la fin du mandat de M. Jean-François Lescuyer, président de la Société avec effet à compter de ce jour et décide de nommer, avec effet à compter de ce jour, en tant que gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-François Lescuyer, né le 9 mai 1949 à Le Creusot (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France); et

- Madame Dominique Gay épouse Lescuyer, née le 1^{er} avril 1956 à Le Barbezieux Saint Hilaire (France) ayant son adresse à 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (France).

Et en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liégeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée constate la cessation des fonctions de CGI Consulting SAS, commissaire aux comptes titulaire de la Société et de M. Jean-Pierre Feibel, commissaire aux comptes suppléant de la Société, avec effet à compter de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Lescuyer, D. Gay épouse Lescuyer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45975. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147630/650.

(130180126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Orchidee Blanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.057.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357,

ici représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ORCHIDEE BLANCHE S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.
- c) Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La société va émettre des actions au porteur.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Ont été nommés administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

- Madame Sophie BATARDY, employée privée, né à Lille (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

- Monsieur Nikolas SOFRONIS, employé privé, né à Gosselies (Belgique), le 15 mars 1965, demeurant à L-7372 Lorentzweiler, 52c, route de Luxembourg.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un (1). Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

4) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

5) Monsieur Nikolas SOFRONIS, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

7) Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148248/214.

(130180962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

NRRG Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.064.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Ronald Grandin, de nationalité française, né le 13 juillet 1972 à Paris, demeurant au 17 Am Gewaennchen, L-5828 Fentange, Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination NRRG INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme il est dit, déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Ronald GRANDIN, demeurant au 17 Am Gewaennchen, L-5828 Fentange

- Madame Nathalie REICHMANN, née le 1^{er} septembre 1967 à Vesoul, demeurant au 17 Am Gewaennchen, L-5828 Fentange

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GRANDIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46849. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148229/114.

(130181124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

SFER Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013155008/10.

(130189502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.